



**Véligo**  
Location

Un service  
**île de France**  
mobilités 

## QUE FAUT-IL SAVOIR ?

Véligo

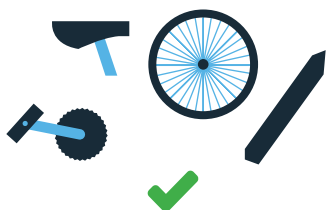
propose à ses clients une assurance casse et vol en complément de la location de son vélo.

Cette assurance a pour but de protéger les locataires de Véligo en cas de dommage accidentel ou de vol.

### → QUE PREND EN CHARGE L'ASSURANCE VÉLIGO ?



Vol intégral du vélo  
par agression  
ou effraction



Remplacement du matériel volé  
en cas de vol partiel  
(roue, selle, pédale...)



Prise en charge des réparations  
du vélo en cas de dommage  
ou casse accidentel

### → QUELLES SONT LES PRINCIPALES EXCLUSIONS AU CONTRAT D'ASSURANCE VÉLIGO ?



Pas d'intervention sur  
les vols sans effraction  
ou sans agression



Pas d'intervention sur  
les éléments d'usages  
ou de maintenance  
(ex: crevaison)



Pas d'intervention sur  
les dégâts esthétiques  
du vélo



Pas d'intervention en cas  
de dégât ou de vol  
d'un accessoire mobile  
(ex: antivol, phare avant)



**Véligo**  
Location

Un service  
**île de France**  
mobilités 

## QUE FAUT-IL SAVOIR ?

### EN CAS DE SINISTRE

Sous combien de temps dois-je déclarer mon sinistre ?

**2 JOURS OUVRÉS**  
en cas **casse** ou de **vol**

### QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

#### ETAPE 1

→ Déclarer son sinistre auprès du Centre Relations Clients Véligo par téléphone :  
**09 69 36 96 30**

#### ETAPE 2

→ Déclarer son sinistre dès que possible auprès de l'assurance.

### 3 SOLUTIONS AU CHOIX :



Par internet :

**[www.declare.fr/veligo](http://www.declare.fr/veligo)**

Vous pouvez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier.



Par email :

**[sinistres.affinity@gritchen.fr](mailto:sinistres.affinity@gritchen.fr)**

Vous pouvez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier.



Par courrier :

**CYCLASSUR**

Service Assurance VÉLIGO  
27 Rue Charles Durand CS70139  
18021 Bourges Cedex

#### **IMPORTANT**

Les justificatifs suivants  
devront être fournis :



- › Motif de la déclaration (casse ou vol)
- › Date du sinistre
- › Circonstance du sinistre
- › Dépôt de plainte en cas de vol
- › Photo en cas de casse

### → ET APRÈS ?

Une fois votre dossier traité, Véligo vous remettra **soit votre vélo réparé** en cas de casse, **soit un nouveau vélo** en cas de vol ou de casse non réparable. Avant remise (sous 72H à 2 semaines sous réserve de validation de Véligo Location), une facture correspondant à la franchise d'assurance (en fonction du modèle de vélo choisi et de la formule souscrite : 20€ ou 200€ pour le Véligo Classique, 40€ ou 400€ pour le Véligo Triporteur, Biporteur et Rallongé) sera à régler par le locataire.

